

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)



CATALOGUE DE
FICHES ACTION

Version 2025



VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

ACCESSIBILITÉ

Étude de l'accessibilité du site et de la localisation des collaborateurs

ENQUÊTE

Conception d'une enquête mobilité

Diffusion puis analyse des résultats de l'enquête

PLAN D'ACTION

Élaboration d'un plan d'action

Échanges avec les groupe de travail interne

SUIVI

Déploiement du plan d'action et suivi annuel des indicateurs

Le conseil mobipro

vous accompagne dans les différentes étapes de votre démarche de PDME.

Une fois les différentes parties prenantes du projet mobilisées, les quatre grandes étapes d'un PDME sont :

- Analyse de l'accessibilité du site étudié
- Analyse des pratiques de mobilité des collaborateurs
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action
- Suivi des indicateurs du plan d'action

● Le conseil mobipro

● L'employeur



FICHES ACTION PDME

Dans le cadre de votre démarche de Plan de Mobilité Employeur, le conseil mobipro met à votre disposition ci-après un ensemble de fiches actions dont vous pourrez vous inspirer librement afin de compléter votre PDME. Cette liste n'est pas exhaustive, et sera complétée au fur et à mesure des évolutions dans le domaine (réglementaires, techniques, etc.).

Le plan d'action que vous pourrez établir à l'aide de ce catalogue doit intégrer des éléments de **contexte**, les **pratiques de mobilité**, et les **suggestions et besoins du personnel**.

N'hésitez pas à solliciter l'expertise du conseil mobipro pour définir les actions adaptées à votre établissement.



SOMMAIRE

Modes actifs

Promouvoir les applications de navigation pour cyclistes.....	p.5	✱
Offrir des kits vélos aux salariés.....	p.7	
Mettre à disposition des VAE en libre-service pour les déplacements professionnels.....	p.8	
Organiser un atelier de remise en selle.....	p.9	
Organiser un atelier d'entretien et réparation vélo.....	p.10	
Installer des stationnements sécurisés pour vélo.....	p.11	
Organiser des événements conviviaux entre marcheurs et cyclistes.....	p.13	
Mettre en place le Forfait Mobilité Durable.....	p.27	
Développer la cyclologistique.....	p.30	
Promouvoir le vélo de fonction.....	p.32	

Sensibiliser à la mobilité durable

Organiser un challenge mobilité.....	p.6
Organiser un coaching individuel en mobilité.....	p.12
Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la mobilité durable.....	p.25
Réagir en cas de pic de pollution.....	p.31
S'engager pour la sécurité de ses collaborateurs sur la route.....	p.18
Réduire les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels.....	p.24
Diffuser un kit mobilité aux collaborateurs.....	p.26
Former à l'éco-conduite.....	p.17

Gérer le stationnement

Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques.....	p.16
Créer des places de parkings dédiées au covoiturage.....	p.23
Communiquer sur les parkings relais.....	p.15
Utiliser un système de gestion de parking.....	p.29

Encourager les modes partagés

Intégrer des véhicules hybrides rechargeables/électriques dans la flotte et recourir à l'autopartage.....	p.21
Structurer la pratique du covoiturage.....	p.22
Financer une navette inter-entreprises.....	p.14

PROMOUVOIR LES APPLICATIONS DE NAVIGATION POUR CYCLISTES



LES OBJECTIFS

Les applications de navigation dédiées au vélo sont des outils efficaces pour améliorer le confort et la sécurité de vos collaborateurs lors de leurs trajets.

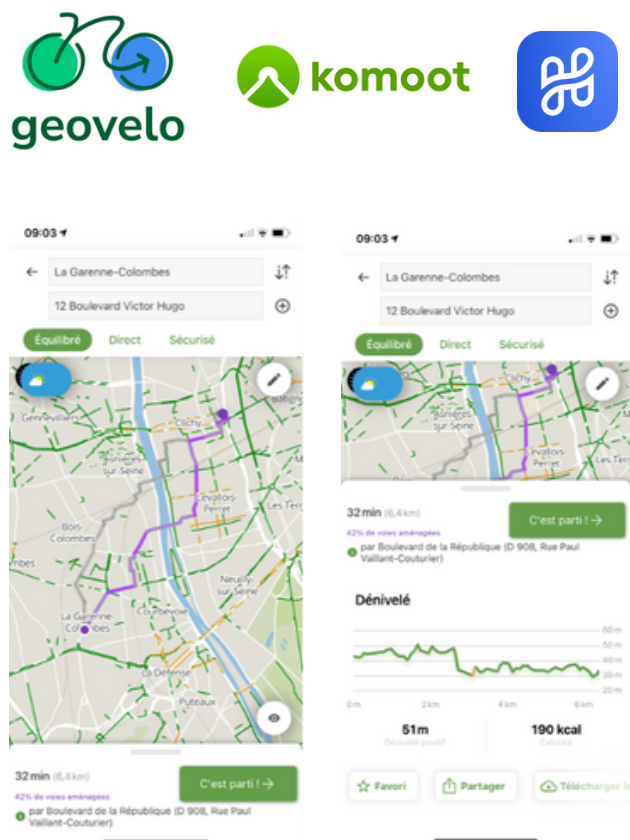
Plusieurs applications permettent de :

- planifier des trajets sur le territoire Métropolitain ;
- choisir des itinéraires selon ses préférences (le plus direct, le plus sécurisé, etc.) ;
- obtenir un profil altimétrique du trajet ;
- mettre soi-même à jour la cartographie des infrastructures cyclables.

LA MÉTHODE

La communication sur les avantages de ces applications peut être réalisée lors de la Semaine européenne de la mobilité. Il est également possible d'intégrer le recours à ce type d'application dans votre Charte de la mobilité.

EXEMPLES D'APPLICATIONS



PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité

Partenaire(s) : à définir

Échéance : en continu

Difficulté : facile

Coût financier : €*

*€ : < 500 €

€€ : Entre 500 € et 2 000 €

€€€ : > 2 000 €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- + de 15 jours
- 5 à 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs ayant téléchargé une application de calcul d'itinéraires vélos sécurisés

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo

ORGANISER UN CHALLENGE MOBILITÉ



LES OBJECTIFS

- Inciter de manière ludique vos collaborateurs à essayer de nouveaux modes de déplacement au quotidien
- Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle
- Animer votre entreprise autour de la thématique de la mobilité

LES ÉVÉNEMENTS

Vous pouvez organiser votre challenge mobilité à tout moment. Néanmoins, plusieurs temps forts s'y prêtent particulièrement chaque année :

- Le Challenge mobipro - Mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce challenge est l'occasion pour vos collaborateurs de se lancer un défi en adoptant des modes alternatifs à la voiture individuelle pendant un mois
- La journée sans voiture
- La Semaine européenne de la mobilité

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Définir les modalités d'organisation du challenge : intersites ou interservices, le support de suivi, sa durée, son coût total, les récompenses éventuelles, etc. Le conseil mobipro peut créer une page web d'inscription au challenge pour chacun de vos sites.
- Communiquer sur l'opération (lancement, déroulement et clôture du challenge). Le conseil mobipro peut vous transmettre un kit de communication (affiches et mail) et organiser des animations dans votre entreprise.
- A la fin de l'opération, un bilan contenant le nombre de kilomètres d'autosolisme et les émissions de CO2 évités vous sera communiqué.

le challenge
mobipro

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/RSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : court terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de participants au challenge

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de kilomètres d'autosolisme et volume des émissions de CO2 évités

OFFRIR DES KITS VÉLOS AUX SALARIÉS



LES OBJECTIFS

Pour inciter vos collaborateurs à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail, il peut être intéressant de leur offrir un kit complet dès leur arrivée dans l'entreprise.

Ce kit peut comprendre :

- quelques pièces d'équipement à la marque de l'entreprise (housse imperméable pour la selle, gourde écoresponsable, bandes réfléchissantes, kit de réparation, etc.) ;
- de la documentation sur le tourisme à vélo à proximité de l'entreprise ;
- un guide sur les bonnes pratiques à vélo ;
- la localisation des magasins de réparation de vélo les plus proches.

LES GAINS ATTENDUS

- Encourager la pratique du vélo au quotidien
- Limiter les risques d'accident de trajet
- Sensibiliser les salariés à la sécurité routière à vélo et à l'importance de bien entretenir son équipement

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Faire un état des lieux des éléments pouvant constituer le kit vélo
- Contacter les différents fournisseurs
- Définir les modalités de distribution du kit (à qui ? quand ?)
- Intégrer le kit vélo dans le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants
- Pour aller plus loin :



PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/ DRH/Achats

Partenaire(s) : à définir

Echéance : en continu

Difficulté : facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de kits vélos distribués

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des modes actifs

METTRE À DISPOSITION DES VAE EN LIBRE-SERVICE POUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS



LES OBJECTIFS

La mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service est une mesure pertinente pour inciter vos collaborateurs à recourir aux modes actifs dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Le vélo électrique pliable est une option intéressante pour faciliter l'intermodalité (train + vélo, car + vélo, par exemple).

LES OPTIONS ENVISAGEABLES

Deux options sont possibles pour disposer d'une flotte de vélos à assistance électrique dans votre entreprise :

- un achat en propre auprès d'un vendeur ou revendeur ;
- une location en longue durée auprès d'un prestataire (voir encadré ci-dessous).

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Quantifier le besoin en VAE (nombre et type de vélos) pour les déplacements professionnels
- Sélectionner un vendeur, revendeur ou prestataire spécialisé
- Communiquer sur la mise en place de ces vélos
- Former les collaborateurs aux bonnes pratiques d'utilisation

EXEMPLES DE PRESTATAIRES

INDIGO weel

L'atelier by
cycl'emouv

TANDEM

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/
RSE/Achats

Partenaire(s) : à définir

Échéance : moyen terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de vélos mis à disposition des collaborateurs

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements professionnels
Evolution des émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels

ORGANISER UN ATELIER DE REMISE EN SELLE



LE CONTEXTE

Après une longue interruption de la pratique ou à la suite d'un accident, certains salariés cyclistes peuvent se détourner du vélo pour réaliser leurs trajets domicile-travail.

Les ateliers de remise en selle sont alors pertinents pour :

- acquérir les outils et connaissances nécessaires pour changer son regard sur la pratique du vélo ;
- gagner en confiance à vélo ;
- apprendre à se déplacer en toute sécurité, notamment en ville.

LES OBJECTIFS

- Former les collaborateurs aux bonnes pratiques à vélo
- Accroître le confort et l'aisance des collaborateurs à vélo
- Réduire le risque d'accident de trajet
- Augmenter la part modale du vélo dans votre entreprise

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier un groupe de collaborateurs intéressés par ce type d'atelier [via enquête interne]
- Identifier et contacter un partenaire proposant ce type d'atelier
- Organiser la formation avec le prestataire (nombre maximum de participants, contenu, matériel à disposition, etc.)
- Communiquer sur le jour et l'heure de l'atelier auprès des collaborateurs
- Formaliser un guide de sécurité routière à vélo et le transmettre aux collaborateurs

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/RSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : court terme

Difficulté : faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

EXEMPLES DE PRESTATAIRES



INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de participants aux ateliers

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail des collaborateurs

ORGANISER UN ATELIER D'ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉLO



LE CONTEXTE

Les vélos et engins de déplacement personnels motorisés (trottinette électrique, hoverboard, etc.) sont soumis à de nombreuses contraintes physiques lors de leur utilisation, ce qui peut entraîner de l'usure, de la casse, de l'encrassement ou des crevaisons.

Ces aléas peuvent provoquer des accidents, entraîner des pertes de temps et dégrader l'expérience de déplacement. Il est donc recommandé d'encourager les collaborateurs à entretenir régulièrement leur équipement.

LES OBJECTIFS

- Réduire le risque d'accident de trajet lié à un manque d'entretien de l'équipement du collaborateur
- Rendre le collaborateur autonome quant à l'entretien et à la réparation de son équipement
- Augmenter la durabilité de l'équipement de chaque collaborateur

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier un groupe de collaborateurs intéressés par un atelier d'entretien et de réparation [via enquête interne]
- Identifier et contacter un partenaire proposant ce type d'atelier
- Communiquer aux participants la date retenue
- A l'issue de l'atelier, formaliser un guide de réparation et d'entretien et le transmettre à l'ensemble des collaborateurs (mailing ou affichage)

EXEMPLES DE PRESTATAIRES

Recyclerie
SPORTIVE

cyclable
entreprises

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/RSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : court terme

Difficulté : faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de participants aux ateliers

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail des collaborateurs

INSTALLER DES STATIONNEMENTS SÉCURISÉS POUR VÉLO



LE CONTEXTE

L'absence de places de stationnement sécurisées pour les cycles est un frein à l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail.

Depuis décembre 2022, l'installation de stationnements vélo sécurisés est une obligation légale, aussi bien dans les bâtiments neufs que dans les bâtiments existants à usage tertiaire (articles L113-18 à L113-20 et R113-11 à R113-17 du code de la construction et de l'habitation ; arrêté du 30 juin 2022).

Pour plus d'informations : [La réglementation sur le stationnement des vélos dans les bâtiments](#) - Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)

LES OBJECTIFS

- Permettre aux collaborateurs de se stationner en sécurité à proximité du site
- Inciter davantage de collaborateurs à venir au travail à vélo

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Estimer le besoin en stationnement de vos collaborateurs [via enquête interne]
- Inscrire votre établissement au programme OEPV ou réaliser un benchmark des solutions de stationnement
- Commander l'équipement nécessaire et l'installer ou faire appel à un prestataire
- Communiquer auprès des collaborateurs grâce à un guide d'utilisation des stationnements

[Plus d'informations sur le programme Objectif Employeur Pro-Vélo](#)

EXEMPLES DE PRESTATAIRES

INDIGO weel

alveole+



feexti.

abriplus

altinnova®

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/
Achats

Partenaire(s) : à définir

Échéance : court terme

Difficulté : faible

Coût financier : €

Certains de ces dispositifs peuvent être financés via le programme Objectif Employeur Pro-Vélo

MOYENS HUMAINS

● < à 5 jours

● 5 à 15 jours

● Plus de 15 jours

● Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de places de stationnement vélo créées (avec et sans borne de recharge)

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution du taux d'occupation des stationnements vélo

Evolution de la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail des collaborateurs

ORGANISER UN COACHING INDIVIDUEL EN MOBILITÉ



LE CONTEXTE

Afin de renseigner vos collaborateurs sur les alternatives à la voiture individuelle et l'offre de mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et pour faciliter le changement de comportement, vous pouvez organiser des sessions de coaching personnalisé avec vos salariés.

Ces sessions sont assurées par le conseil mobipro et peuvent prendre la forme d'un stand dans votre entreprise.

LES OBJECTIFS

- Renseigner vos collaborateurs sur les alternatives à la voiture individuelle et l'offre de mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Faciliter les déplacements domicile-travail de vos collaborateurs
- Inciter au changement de comportement
- Mettre en avant l'engagement de votre entreprise en matière de mobilité durable

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Identifier les collaborateurs souhaitant bénéficier d'un coaching individualisé [via enquête interne]
- Déterminer une date et un créneau horaire (en général 2 heures) pour le coaching et les communiquer au conseil mobipro
- Dès confirmation de la session : programmer un ordre de passage pour chaque collaborateur, le formaliser dans un tableau et le communiquer à l'ensemble des participants

EXEMPLE DE PRESTATAIRE

le conseil
mobipro

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/RSE

Partenaire(s) : le conseil mobipro

Échéance : court terme

Difficulté : faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs inscrits aux ateliers de coaching

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution des parts modales
Evolution des émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail des collaborateurs

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS CONVIVIAUX ENTRE MARCHEURS ET CYCLISTES



LES OBJECTIFS

Organiser des promenades piétonnes et cyclistes permet d'encourager la pratique des modes actifs au quotidien tout en renforçant les liens entre les collaborateurs.

L'utilisation d'une plateforme de communication dédiée - via Teams ou WhatsApp par exemple - peut permettre de faciliter les échanges entre les collaborateurs, partager les bons plans (itinéraires, équipements...) et planifier les sorties.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Définir les dates, horaires et itinéraires
- Définir les modalités d'inscription aux événements
- Lancer une campagne de communication auprès des collaborateurs

EXEMPLES D'ÉVÈNEMENTS

- Organisation d'une randonnée
- Organisation d'une promenade à vélo
- Organisation d'un événement de sensibilisation sur les bienfaits du vélo et de la marche sur la santé

BONNES PRATIQUES

- Afin de donner plus de résonnance à l'événement, celui-ci peut avoir lieu lors de la Semaine européenne de la mobilité ou lors d'une journée spécialement dédiée à la mobilité dans votre entreprise.
- Pour le choix des itinéraires, vous pouvez vous rapprocher des associations sportives locales ou utiliser des applications dédiées.
- En effet, ce genre d'événements peut également avoir pour objectifs de faire découvrir le territoire et de sensibiliser vos collaborateurs à la protection du patrimoine naturel local.

EXEMPLE D'OUTIL UTILE

- Visorando : recherche de randonnées pédestres et VTT



PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité

Partenaire(s) : Associations locales

Échéance : court terme

Difficulté : faible

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de sorties organisées par an

Nombre de participants à chaque sortie

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des modes actifs

FINANCER UNE NAVETTE INTER-ENTREPRISES



LES OBJECTIFS

L'absence de liaison entre le pôle d'échange multimodal le plus proche et votre site peut représenter un réel frein à l'usage des transports en commun pour vos collaborateurs.

Il est possible de mettre en place une navette inter-entreprises reliant le pôle d'échange multimodal le plus proche aux différentes entreprises de votre secteur géographique.

LES GAINS ATTENDUS

- Réduire la saturation de votre parking
- Renforcer l'usage des transports en commun dans votre entreprise
- Renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance
- Créer des synergies avec les entreprises voisines
- Réduire les coûts de déplacement de vos collaborateurs

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Quantifier le besoin en interne : nombre d'usagers potentiels de la navette [via enquête interne]
- Se mettre en contact avec les entreprises voisines
- Concevoir un cahier des charges (horaires, fréquence, nombre de véhicules, etc.)
- Benchmark des prestataires potentiels & étude des devis
- Expérimentation d'une navette sur une courte durée (2 à 3 mois) pour confirmer/infirmier la pertinence de l'initiative
- Déploiement à long terme

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/Services Généraux/
Chargé.e de mission mobilité

Partenaire(s) : à définir

Échéance : long terme

Difficulté : élevée

Coût financier : €€€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Pus de 15 jours
- Variable

LES PARTENAIRES POUVANT VOUS ACCOMPAGNER



INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de liaisons journalières réalisées par la navette

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de collaborateurs utilisant la navette

Evolution des parts modales de la voiture et des transports en commun

COMMUNIQUER SUR LES PARKINGS RELAIS



LES OBJECTIFS

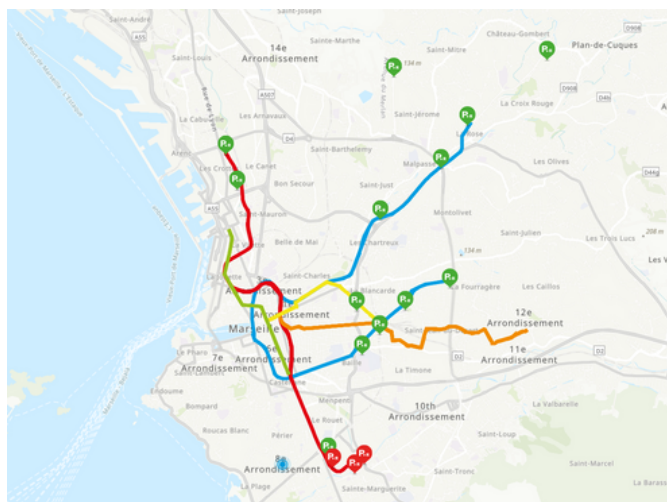
La Métropole Aix-Marseille-Provence gère 35 P+R dont 16 à Marseille. Idéalement situés aux abords des villes, ils offrent la possibilité de garer son véhicule en toute sécurité à proximité d'un moyen de transport collectif (train, métro, tramway, bus...).

Ces parkings relais sont gratuits pour les détenteurs d'un Pass Intégral ou Pass Métropole

LES GAINS ATTENDUS

- Favoriser le report modal au profit des modes moins polluants, notamment pour les déplacements domicile-travail
- Faciliter les déplacements quotidiens des salariés
- Réduire les coûts des déplacements domicile-travail
- Diminuer les besoins en stationnement de l'entreprise

Localisation des parkings relais à Marseille



Depuis le 1er septembre 2023, seuls les véhicules équipés d'une vignette Crit'Air 3 à Crit'Air 0 sont autorisés à circuler ou à stationner dans le périmètre de la ZFE-m. Les restrictions évolueront ensuite en septembre 2024.

LES RESSOURCES

lametropolemobilite.fr

PILOTAGE

Porteur(s) : RSE/Chargé.e de mission mobilité

Partenaire(s) : Communication/DRH

Échéance : long terme

Difficulté : facile

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de communications réalisées (affichage, mailing...)

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution du nombre de salariés utilisant quotidiennement les P+R

Evolution de la part modale des transports en commun [enquête]

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



LES OBJECTIFS

- Mettre à disposition des salariés des bornes de recharge pour véhicules électriques. Elles peuvent être à recharge rapide (20 min) ou semi-rapide (environ 1 heure).
- Permettre la conversion à l'électrique d'une partie du parc automobile de l'entreprise

En entreprise, la gestion des créneaux de recharge est primordiale pour une utilisation optimale des bornes :

- Les salariés intéressés pourront se faire connaître afin d'obtenir une carte déverrouillant l'accès aux bornes.
- Il pourra également leur être demandé de signer une charte (ne pas occuper une place sans recharger ; utiliser un disque fourni pour indiquer l'heure de fin de charge et un numéro de téléphone en cas de besoin ; privilégier la plus faible puissance quand elle peut suffire ; etc.).

L'enquête mobilité pourra être conçue de façon à connaître le nombre de collaborateurs intéressés par l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Présentation du projet
- Validation du budget : variable en fonction du lieu d'installation, de la puissance souhaitée et du mode de gestion de la borne (entre 800 et 1500 € pour une wallbox)
- Benchmark des prestataires externes
- Formalisation des aménagements à réaliser
- Réunion rassemblant les parties prenantes : présentation et validation d'un plan de déploiement
- Lancement des travaux et balisage des places en question
- Communication auprès des salariés

CADRE JURIDIQUE ET PARTENAIRES

Pour les bâtiments tertiaires, la **loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019** rend obligatoire :

- le pré-équipement des parkings en vue de l'installation de bornes publiques ;
- l'équipement de 10 % des places de stationnement (parking < 40 places) ;
- l'équipement de 20 % des places de stationnement (parking > 40 places).

Plus d'informations sur les obligations en matière de bornes de recharge

Le programme CEE Advenir est un programme de financement de bornes de recharge pour véhicule électrique. Concernant l'installation de bornes sur un parking d'entreprise, le taux de financement total est de 20 % et est plafonné à 600 € HT par point de recharge.

Plus d'informations sur le programme Advenir

PILOTAGE

Porteur(s) : services techniques et généraux

Partenaire(s) : à définir

Échéance : long terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de bornes installées

Part des salariés utilisant effectivement les bornes de recharge

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale des véhicules rechargeables

FORMER À L'ÉCO-CONDUITE



LES OBJECTIFS

L'éco-conduite est un comportement de conduite citoyenne permettant de :

- réduire sa consommation de carburant et l'usure du véhicule ;
- limiter l'émission de gaz à effet de serre ;
- diminuer le risque d'accident.

Afin d'adopter une éco-conduite, il est préconisé de maintenir une vitesse stable, privilégier le frein moteur, veiller à ne pas circuler en sur-régime et d'entretenir régulièrement son véhicule.

LES GAINS ATTENDUS

- Entretenir régulièrement son véhicule permet d'économiser jusqu'à 25 % de carburant
- Réduire sa vitesse de 10 km/h permet d'économiser jusqu'à 5 litres de carburant et de réduire de 12,5 % les émissions de CO2 sur 500 km
- Réduire l'usage de la climatisation permet de réduire les émissions de CO2 de 15 % sur 100 km
- Fermer les vitres diminue la résistance au vent et représente une économie de carburant allant jusqu'à 10 %
- En anticipant mieux les dangers de la route, l'éco-conduite permet de réduire le nombre d'accidents de 10 à 15 %

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Définir la formation souhaitée
- Définir les bénéficiaires de la formation
- Communiquer sur la tenue de la formation et ses avantages
- Déployer un outil d'évaluation de la conduite en temps réel
- Suivre la consommation des véhicules de la société
- Communiquer aux salariés les gains réalisés grâce à l'éco-conduite

EXEMPLES DE PLATEFORMES



Organisme de formation



Organisme de formation



Application smartphone d'évaluation de la conduite

PILOTAGE

Porteur(s) : HSE/DRH/RSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : long terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

● < à 5 jours

● 5 à 15 jours

● Plus de 15 jours

● Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

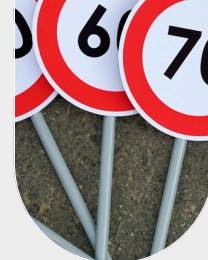
Nombre de formations délivrées pour l'éco-conduite

Nombre de téléchargements de l'application dédiée à l'éco-conduite

INDICATEURS D'IMPACT

Litres de carburant économisés depuis la mise en oeuvre de l'éco-conduite

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE



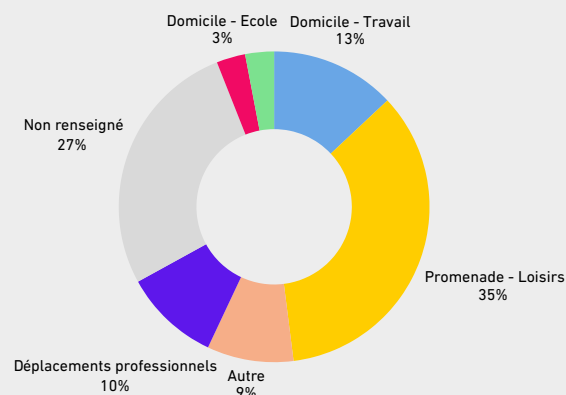
LE CONTEXTE

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Le risque routier génère des coûts directs et indirects pour les entreprises (cotisations, temps de travail perdu, traitement administratif des AT/MP, etc.).

23% des accidents survenus dans la Métropole Aix-Marseille-Provence ont eu lieu pendant un trajet domicile-travail ou d'un déplacement professionnel.

La prévention du risque routier professionnel nécessite d'engager une vraie réflexion au sein des entreprises, de questionner les modes d'organisation, de mieux planifier les déplacements et de former l'ensemble des collaborateur.ices à ces sujets.

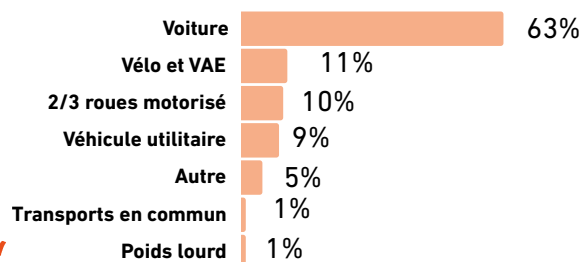
RÉPARTITION DES ACCIDENTS SELON LE MOTIF DE DÉPLACEMENT (MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE) [N=1 257]



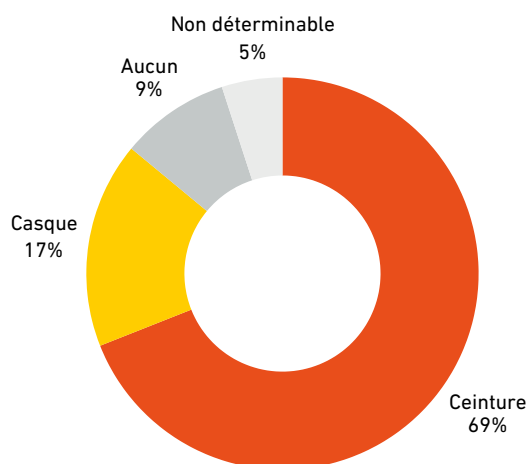
LES CHIFFRES CLÉS DES ACCIDENTS CORPORELS SUR LE TERRITOIRE

Données portant uniquement sur les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels réalisés dans le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2021 [N = 278]

RÉPARTITION DES ACCIDENTS PAR MODE

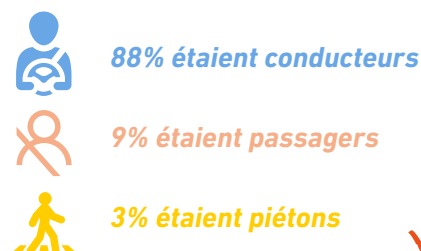


PORT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

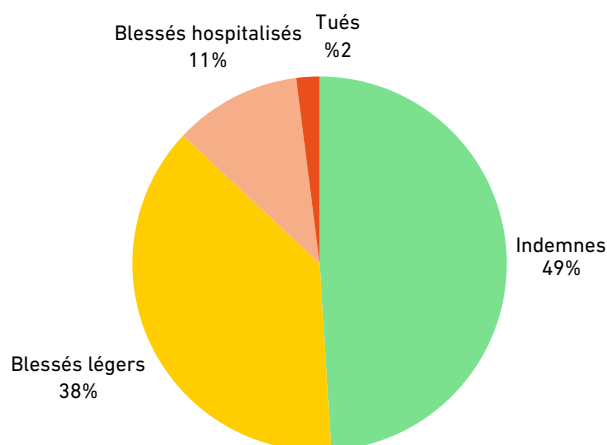


9% des victimes n'étaient équipées d'aucun équipement de sécurité et le casque et la ceinture ne sont pas portés par tous les usagers. Il est donc important de communiquer et de sensibiliser les collaborateurs au port des équipements de sécurité.

PROFIL DES VICTIMES



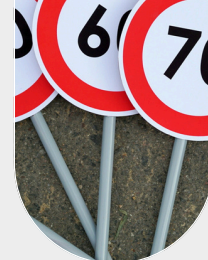
ÉTAT DES VICTIMES



Si 87% des victimes d'accident de la route en ressortent indemnes ou légèrement blessés, 13% d'entre elles décèdent ou se retrouvent hospitalisées.

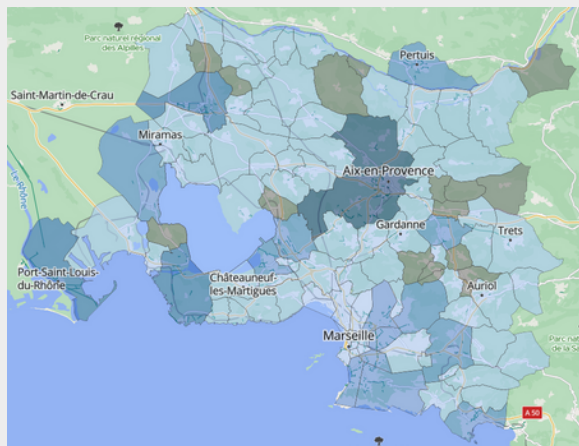
Source : Data.gouv Base de donnée annuelle des accidents corporels, 2021

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE



AMÉNAGEMENTS CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - JUILLET 2024

Longueur du linéaire cyclable dans les communes de la Métropole

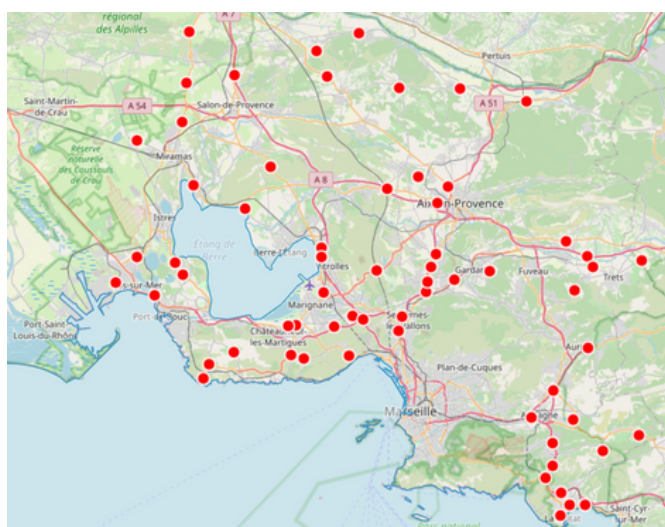


Longueurs des différents types de linéaires cyclables à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence

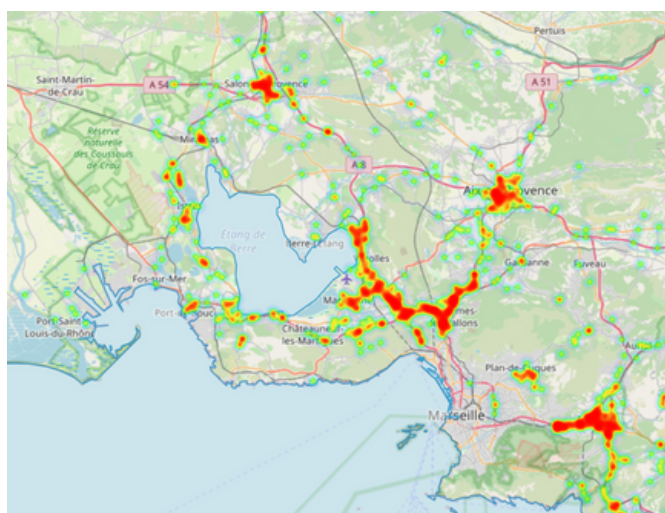
Pistes cyclables 435 km (+1 km)	Voies vertes 183 km (-0 km)
Bandes cyclables 322 km (-0 km)	Double-sens cyclables 84 km (-0 km)
Voies de bus partagées 19 km (+0 km)	Aménagements mixtes 65 km

CARTOGRAPHIE DES ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE

Localisation des accidents mortels en 2022



Localisation des accidents graves non mortels et légers en 2022



CADRE JURIDIQUE

Le « risque trajet » et le « risque mission » sont reconnus comme des accidents du travail.

Conformément à l'article L.4121-3 du Code du travail, il est nécessaire d'évaluer le risque routier et de transcrire les résultats dans un document unique d'évaluation des risques, en application de l'article R.4121-1 du même code. Afin d'établir un inventaire le plus exhaustif possible, il est primordial de sensibiliser, d'associer et d'impliquer tous les employés exposés.

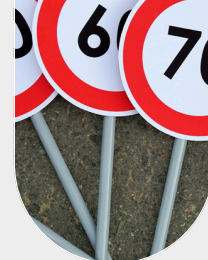
Le processus peut être résumé en plusieurs étapes :

- **Dresser un état des lieux des déplacements routiers** en prenant en compte les conditions réelles de conduite, telles que la durée des déplacements, les horaires de travail, les types et caractéristiques des véhicules, l'état du trafic, les conditions météorologiques, etc.
- **Analyser les déplacements** en examinant les motifs et caractéristiques des missions, les accidents matériels et corporels survenus au cours des dernières années, ainsi que les coûts directs ou indirects associés.
- **Définir un plan d'actions** spécifique à l'entreprise en se basant sur les bonnes pratiques générales de prévention.

Sources : [Data.gouv](https://data.gouv.fr/), [Cartographie des accidents](#), 2022

[Data.gouv](https://data.gouv.fr/), [Base de données annuelle des accidents corporels](#), 2022
[Geovelo](https://geovelo.fr/), [Aménagements cyclables](#), 2024

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ DE SES COLLABORATEURS SUR LA ROUTE



DÉCLINAISONS POSSIBLES DU PLAN D'ACTION

RÉDUIRE L'EXPOSITION ET ORGANISER LES DÉPLACEMENTS :

- Poser la question de la nécessité des déplacements
- Privilégier des solutions alternatives au déplacement, telles que le téléphone, la visioconférence, le mailing, etc.
- Choisir ou favoriser un mode de déplacement plus sûr que la voiture (bus, car ou train)
- Respecter le code de la route et multiplier les temps de pause pour les déplacements longue distance

SENSIBILISER ET FORMER LES COLLABORATEURS :

- Former les collaborateurs aux bonnes pratiques
- Dispenser des formations aux premiers secours permettant de limiter les conséquences des accidents
- Faire un bilan des compétences des salariés amenés à conduire, notamment pour les véhicules lourds et les utilitaires

UTILISER DES VÉHICULES APPROPRIÉS :

- Equiper systématiquement les véhicules à usages professionnels (Airbag, ABS, climatisation,...)
- Assurer une maintenance régulière des véhicules et encourager/faciliter le signalement des dysfonctionnements

INSTAURER UN PROTOCOLE DE COMMUNICATION :

- Mettre en place des règles de gestion des moyens de communication mobile et un protocole pour communiquer sans danger
- Communiquer et sensibiliser au sujet de la sécurité routière dès l'arrivée des collaborateurs

AIDES FINANCIÈRES

La ristourne « CARSAT », dite ristourne « trajet », consiste en une minoration du taux de cotisation AT/MP pour les employeurs qui accomplissent un effort soutenu de prévention dans leur établissement et qui prennent des mesures susceptibles de diminuer la fréquence et la gravité des accidents de trajet de leurs collaborateurs.

Dans le même esprit, la ristourne « travail » consiste en une minoration du taux de cotisation associé aux accidents du travail.

Tous les établissements peuvent prétendre à l'obtention de ces ristournes, qui visent surtout à inciter les employeurs à développer la prévention en entreprise.

Pour aller plus loin :

- Réduire les cotisations AT/MP avec la prévention

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/RSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : long terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- ☐ < à 5 jours
- ☐ 5 à 15 jours
- ☐ Plus de 15 jours
- ☒ Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de collaborateurs sensibilisés à la sécurité routière

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution du nombre d'accidents de trajet recensés au sein de l'entreprise

INTÉGRER DANS LA FLOTTE DES VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES/ÉLECTRIQUES ET RECOURIR À L'AUTOPARTAGE



LES OBJECTIFS

Une voiture thermique utilisée pour les déplacements professionnels émet environ 46 tonnes de CO₂ par an.

Les entreprises peuvent optimiser leur flotte automobile pour la rendre plus vertueuse en adaptant la taille, le poids, la motorisation et la puissance des véhicules aux caractéristiques des déplacements professionnels des salariés.

LES RESSOURCES

- Des véhicules hybrides rechargeables pour les déplacements de longue distance
- Des véhicules électriques pour les déplacements de plus courte distance (régionaux et ponctuellement nationaux)
- Le recours à l'autopartage pour optimiser la flotte de l'entreprise (l'autopartage allège les émissions de CO₂ et les coûts liés à l'immobilisation des véhicules et au stationnement)

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

- Identifier les besoins en matière de déplacements professionnels (courte, moyenne ou longue distance)
- Identifier les usages de chaque véhicule
- Calculer le TCO (*Total Cost of Ownership* - Coût total de possession) de la flotte
- Identifier le potentiel d'électrification de la flotte (réseau de recharge de la région)
- Identifier le potentiel usage de l'autopartage

SOLUTIONS D'AUTOPARTAGE



PILOTAGE

Porteur(s) : QET

Partenaire(s) : à définir

Échéance : moyen terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de véhicules à faibles émissions au sein de la flotte d'entreprise

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution des émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels

STRUCTURER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE



LES OBJECTIFS

L'usage individuel de la voiture représente une source importante d'émissions de CO2.

Pour réduire les impacts de l'autosolisme, il est possible de structurer la pratique du covoiturage à travers diverses mesures :

- Communiquer la carte de répartition des lieux d'habitation des collaborateurs présente dans l'étude Feuille de route réalisée par le conseil mobipro afin de témoigner du potentiel de covoiturage dans l'entreprise
- Communiquer sur les avantages d'utiliser une application dédiée au covoiturage domicile-travail (simplicité, flexibilité, possibilité de covoiturer avec des salariés d'autres entreprises à proximité)
- Créer des places dédiées au covoiturage dans le parking de l'entreprise pour inciter et faciliter la pratique
- Déployer le Forfait Mobilités Durables (FMD) en y intégrant le covoiturage

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

- **Vérifier** auprès de votre zone d'activité si les établissements situés à proximité disposent déjà d'une plateforme de covoiturage
- **Choisir** une plateforme parmi celles présentes sur le territoire et identifier les façons de la promouvoir auprès des collaborateurs
- **Communiquer** sur la solution de covoiturage choisie
- **Diffuser** le kit de communication proposé
- **Créer** un groupe Teams dédié au covoiturage pour faciliter les interactions
- **Expérimenter** la création de 2 à 3 places de stationnement réservées au covoiturage et en conclure le nombre définitif de places à aménager

CIBLES

- Collaborateurs automobilistes, déjà covoitureurs ou non
- Collaborateurs usagers des transports en commun utilisant occasionnellement la voiture (lors des grèves par exemple)

EXEMPLE DE PLATEFORME



PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/CSE

Partenaire(s) : à définir

Échéance : court terme

Difficulté : facile

Coût : variable selon la plateforme choisie

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

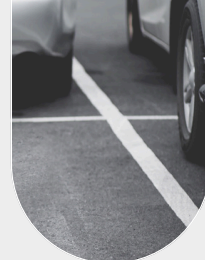
INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution de la part modale du covoiturage

CRÉER DES PLACES DE PARKING DÉDIÉES AU COVOITURAGE



LES OBJECTIFS

- Inciter les collaborateurs à covoiturer
- Mettre à disposition des places de stationnement réservées aux covoitureurs
- Éviter la saturation du parking de l'entreprise

LES GAINS ATTENDUS

- Affirmer le covoiturage comme un mode de transport pertinent pour les salariés de l'entreprise
- Inciter les salariés à recourir au covoiturage
- Améliorer le confort des covoitureurs
- Réduire l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail des salariés

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

- Définir le nombre de places à aménager pour le covoiturage
- Définir l'emplacement des places réservées aux covoitureurs
- Choisir la signalétique de ces places réservées : panneaux, peinture au sol, etc.
- Communiquer sur la présence de ces places de stationnement réservées
- Évaluer et suivre la fréquentation des places de stationnement réservées aux covoitureurs
- Intégrer le covoiturage au FMD
- Évaluer et suivre la part modale du covoiturage
- Calculer les émissions de CO2 évitées grâce au développement du covoiturage dans l'entreprise

PILOTAGE

Porteur(s) : à définir

Partenaire(s) : à définir

Échéance : moyen terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de places dédiées au covoiturage à disposition des collaborateurs
Taux d'occupation des places de covoiturage

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution de la part modale du covoiturage
Émissions de CO2 évitées liées à la pratique du covoiturage

RÉDUIRE LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL ET LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS



LES OBJECTIFS

La digitalisation du travail implique l'apparition de nouvelles pratiques pour les collaborateurs : télétravail, réunions à distance, etc.

LES GAINS ATTENDUS

Le télétravail et les réunions à distance (par visioconférence) sont efficaces pour :

- réduire l'impact environnemental des transports ;
- améliorer le bien-être des collaborateurs ;
- réduire les distances parcourues ;
- réduire le temps passé dans les transports et le stress induit ;
- mieux conjuguer vies personnelle et professionnelle.

LES BONNES PRATIQUES

Ces nouvelles pratiques peuvent être encadrées par la charte informatique et le règlement intérieur de l'entreprise :

- Présenter les nouvelles règles de travail aux collaborateurs en intégrant des critères sur la nécessité d'une réunion "en physique"
- Mettre en place une charte informatique (utilisation des outils informatiques en télétravail, respect du droit à la déconnexion, etc.)

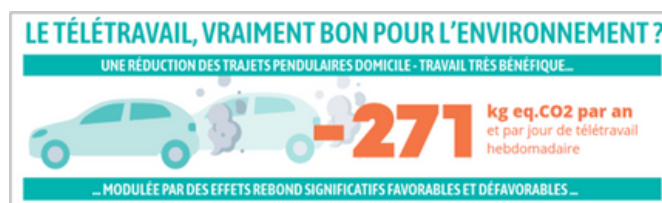
POINT DE VIGILANCE

La pratique du télétravail peut engendrer un « effet rebond ». Les émissions de CO2 évitées par le télétravail peuvent en effet être déportées vers divers postes liés à l'usage du domicile en tant que lieu de travail : chauffage, lumière, week-ends rallongés voire éloignés du domicile habituel...



[L'infographie ADEME sur les avantages et inconvénients du télétravail pour l'environnement](#)

[Les 10 écogestes de l'ADEME pour réduire l'empreinte carbone du télétravail](#)



PILOTAGE

Porteur(s) : QET

Partenaire(s) : à définir

Échéance : moyen terme

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de communications sur la nouvelle politique en matière de réunion clients à distance

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution du nombre de déplacements professionnels d'une année à l'autre
Évolution des émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ENJEUX DE LA MOBILITÉ DURABLE



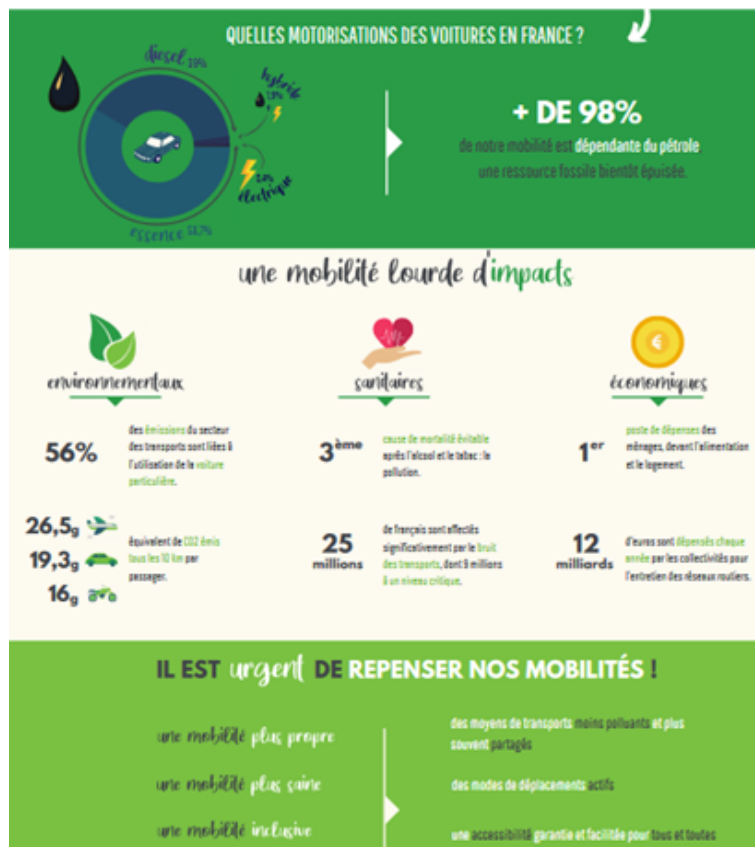
LES OBJECTIFS

- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux de manière ludique et pédagogique
- Impliquer les collaborateurs dans la démarche
- Améliorer les pratiques de mobilité
- Découvrir de nouvelles solutions de mobilité

LES RESSOURCES

- Conférence de sensibilisation
- Fresque de la mobilité (se rapprocher du conseil mobipro)
- Charte/Guide de la mobilité - Il peut être distribué à l'ensemble des collaborateurs sous forme de livret. Son objectif : sensibiliser aux impacts de chaque mode de transport en intégrant des éléments informatifs concernant :
 - les aides à l'achat de l'Etat ;
 - les bonnes pratiques pour mixer les usages comprenant, par exemple, l'utilisation des parkings relais ou la pratique des modes actifs (équipements indispensables, code de bonne conduite, etc.) ;
 - les différentes infrastructures à proximité du site (arrêts de transports en commun, stationnement, bornes de rechargement pour véhicule électrique, douches, casiers, etc.).

Illustration de sensibilisation aux enjeux



PILOTAGE

Porteur(s) : à définir
Partenaire(s) : à définir
Échéance : moyen terme
Difficulté : facile
Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de documents créés et/ou d'événements organisés

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution des parts modales de tous les modes
Évolution des émissions de CO2 liées aux déplacements

A woman with long dark hair, wearing a grey sweater, is looking down at a smartphone in her hands. She is standing in front of a white wall with a grid pattern. The image is framed in a circular shape.

LES OBJECTIFS

Vous pourrez diffuser le kit mobilité personnalisé à votre entreprise de différentes façons :

- Par email
- Dans un kit de bienvenue pour les nouveaux arrivants
- En le mettant à disposition sur votre intranet



Infrastructures de transport à proximité du site

PILOTAGE

Partenaire(s) : le conseil mobipro

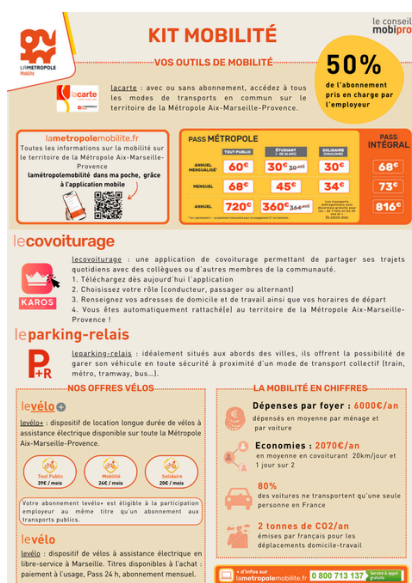
Difficulté : facile

Coût financier : gratuit

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours ● 5 à 15 jours
● Plus de 15 jours ● Variable

Outils et services de mobilité de la Métropole



Nombre de téléchargements dans l'intranet
Nombre d'envois du kit mobilité

Évolution de la part modale des transports en commun

Évolution de la part modale du covoiturage

METTRE EN PLACE LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



LES OBJECTIFS

- Inciter à des modes plus vertueux que la voiture individuelle
- Soutenir vos collaborateurs dans leurs déplacements domicile-travail.

LES BONNES PRATIQUES

- Les employeurs privés et publics sont tenus de rembourser au moins 50 % et 75 % des prix des abonnements aux transports en commun de leurs salariés.
- Le FMD peut aller jusqu'à 800 euros par an et par salarié en étant exonéré d'impôt et de cotisations sociales, notamment lorsqu'il est cumulé avec un abonnement de transport en commun. Si un employeur donne plus de 800 euros, la somme complémentaire est soumise à cotisations et impôts.
- Pour le secteur public, le FMD peut aller jusqu'à 300 euros par an et par agent.
- Les modalités (montant et critères d'attribution) sont déterminées par accord d'entreprise ou inter-entreprises ou, à défaut, par accord de branche. L'employeur peut décider lui-même de son montant et des justificatifs requis pour attribuer cet avantage.

QUELS MODES DE TRANSPORT SONT ÉLIGIBLES ?

Tous les employeurs privés peuvent contribuer aux frais de déplacement domicile-travail de leurs salariés utilisant les modes suivants : le covoiturage, l'autopartage, le vélo et le VAE, les transports en commun (hors abonnement), les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) privés, en location ou en libre service.

Dans le secteur public, cela concerne les EDPM, les cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques. Enfin, les services d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions sont également concernés.

CADRE JURIDIQUE

Le Forfait Mobilités Durables est une mesure phare de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. L'article 82 de la LOM permet la mise en place de ce dispositif dont le principal objectif est la prise en charge des frais liés aux déplacements domicile-travail.

PILOTAGE

Porteur(s) : DRH/CSE
Partenaire(s) : à définir
Échéance : moyen terme
Difficulté : moyenne
Coût financier : €€

EXEMPLES DE SOLUTIONS



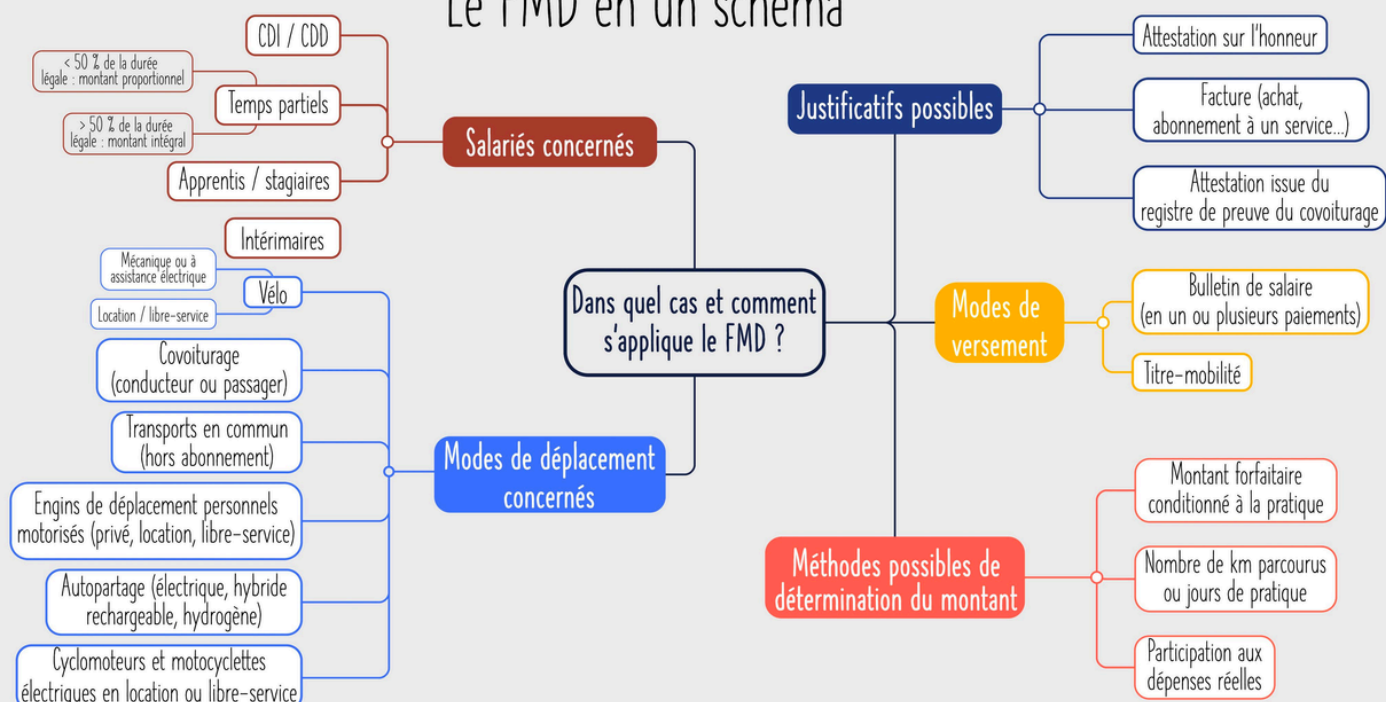
MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- Plus de 15 jours
- Variable

METTRE EN PLACE LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



Le FMD en un schéma



Source : Académie des experts en mobilités actives

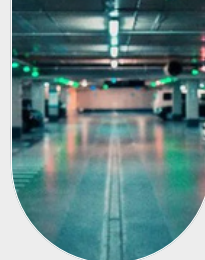
INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de personnes bénéficiant du FMD
Montant des indemnités versées par an

INDICATEURS D'IMPACT

Évolution de la part modale des modes actifs
Évolution de la part modale du covoiturage

UTILISER UN SYSTÈME DE GESTION DE PARKING



LES OBJECTIFS

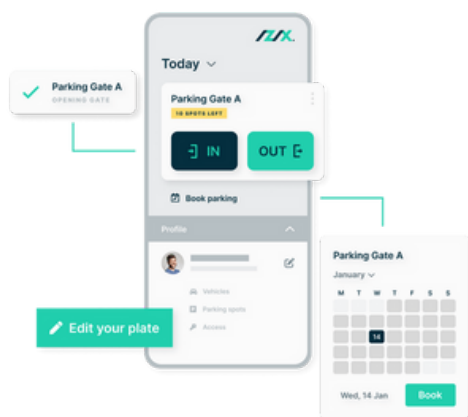
Dans un contexte où le travail devient de plus en plus hybride et où nos déplacements quotidiens doivent être repensés, une gestion flexible du stationnement en entreprise peut représenter un levier vers une mobilité plus durable.

Aujourd'hui, des solutions innovantes permettent d'allier une gestion optimisée du stationnement et le déploiement du covoiturage en entreprise (ex. : Sharvy x Karos).

LES GAINS ATTENDUS

- Optimiser le taux d'occupation et assurer la disponibilité des places
- Favoriser la transition vers les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun
- Economiser sur la construction et l'entretien de nouvelles places de parking
- Favoriser le bien-être et la qualité de vie et des conditions de travail des salariés
- Une gestion flexible et autonome du stationnement pour les utilisateurs

EXEMPLES DE SOLUTIONS



PILOTAGE

Porteur(s) : gestionnaire de flotte automobile / chargé.e de mission mobilité

Partenaire(s) : à définir

Échéance : en continu

Difficulté : moyenne

Coût financier : €€

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

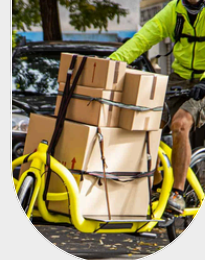
INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre d'utilisateurs

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution du taux d'occupation du parking
Réduction de la saturation (si applicable)

PROMOUVOIR LA LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN ENTREPRISE



LES OBJECTIFS

Développer une cyclologistique vise à promouvoir une logistique urbaine plus durable, efficace et respectueuse de l'environnement. Elle permet de réduire les émissions de CO₂, la congestion routière et les nuisances sonores en ville. En utilisant des vélos-cargos ou triporteurs pour la livraison du dernier kilomètre, la cyclologistique favorise également une meilleure accessibilité aux zones urbaines denses et piétonnes

LES GAINS ATTENDUS

- Diminuer les coûts de transport (baisse des délais de livraison, avantages fiscaux à l'achat d'un vélo cargo, réduction des coûts de stationnement, de maintenance, d'assurance, de carburant...)
- Participer à la réduction des émissions polluantes, des nuisances sonores et à la décongestion des centres-villes

EXEMPLES DE SOLUTIONS

- A Marseille et Aix-en-Provence :



- A Marseille :



- Fédération professionnelle de cyclologistique



PILOTAGE

Porteur(s) : gestionnaire de flotte / responsable logistique

Partenaire(s) : à définir

Échéance : en continu

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de livraisons réalisées par cyclologistique

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution des émissions polluantes liées au transport

Evolution des coûts liés au transport

RÉAGIR EN CAS DE PIC DE POLLUTION



LES OBJECTIFS

Le climat de la région PACA (fort ensoleillement, températures élevées) est propice à la pollution à l'ozone. Le département des Bouches-du-Rhône fait d'ailleurs partie des zones les plus touchées au niveau européen. En hiver, des épisodes de pollution aux particules fines (chauffage au bois, combustion des déchets verts) peuvent également se produire.

En cas de pic de pollution, les employeurs peuvent prendre des mesures afin de limiter les déplacements et protéger la santé de leurs collaborateurs.

Plus d'information :

- [AtmoSud - Observatoire de la qualité de l'air en Région Sud PACA](#)

LES GAINS ATTENDUS

- Réduire l'intensité des épisodes de pic de pollution
- Protéger la santé de vos collaborateurs
- Renforcer votre engagement RSE en participant à l'amélioration de la santé publique

EXEMPLES DE MESURES

- Inciter les salariés à recourir aux transports en commun et mettre à disposition les plans et horaires des lignes desservant le site
- Préconiser le covoiturage et informer les salariés des offres et/ou besoins en trajets (fichier tableur, par exemple)
- Créer une fiche d'accessibilité à transmettre à tous les clients ou visiteurs se rendant sur le site
- Répartir les heures d'arrivée et de départ des salariés
- Privilégier la visioconférence
- Faciliter le recours au télétravail
- Une fois par an, communiquer et rappeler les enjeux et les mesures d'urgence liés à un pic de pollution
- Etablir un "plan d'urgence" en cas de pic de pollution

SUIVRE LA QUALITÉ DE L'AIR EN DIRECT



PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/ RSE/DRH

Partenaire(s) : à définir

Échéance : en continu

Difficulté : moyenne

Coût financier : €

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de trajets en covoiturage organisés durant le pic de pollution
Nombre de collaborateurs sensibilisés aux enjeux des pics de pollution

INDICATEURS D'IMPACT

Evolution des parts modales des modes alternatifs à la voiture individuelle

PROMOUVOIR LE VÉLO DE FONCTION



LES OBJECTIFS

Dans un contexte de transition écologique, de saturation des réseaux de transport urbains et de recherche de qualité de vie au travail, la location de vélos à assistance électrique (VAE) pour les entreprises et leurs salariés se positionne comme une solution de mobilité douce innovante, flexible et accessible.

L'objectif est de proposer aux salariés une alternative pratique, économique et décarbonée à l'utilisation de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Cette alternative peut être mise en place grâce à des prestataires spécialisés dans la location ou l'achat de vélo de fonction, avec des offres adaptées aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Réduction d'impôt de 25 % sur les dépenses engagées pour l'achat ou la location d'un vélo de fonction.
- Récupération totale ou partielle de la TVA sur l'achat d'un vélo de fonction (voir conditions sur Bofip.impots.gouv.fr)
- Valorisation de la politique RSE de l'entreprise
- Avantages fiscaux via le forfait mobilités durables (FMD)

AVANTAGES POUR LE SALARIE

- Réduction des coûts liés aux trajets domicile-travail
- Réduction du stress lié à la voiture
- Amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail

EXEMPLE DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION OU D'ACHAT D'UN VÉLO DE FONCTION

- 1 Diagnostic de besoins
- 2 Choix des vélos
- 3 Livraison & mise à disposition : les vélos sont livrés directement au domicile des salariés ou sur le site de l'entreprise.
- 4 Choix des modalités de maintenance et d'assurance des vélos
Facturation simple et mutualisée : le coût peut être pris en charge totalement ou partiellement par l'entreprise.
- 5 Le salarié peut bénéficier d'un loyer réduit (souvent entre 15€ et 50€/mois), prélevé directement sur son bulletin de paie ou pris en charge dans le cadre du FMD.

PILOTAGE

Porteur(s) : Chargé.e de mission mobilité/ RSE/DRH

Partenaire(s) : entreprise proposant le service

Échéance : en continu

Difficulté : faible à moyenne

Coût financier : €€ (fonction du nombre de vélos et du niveau de service choisi)

MOYENS HUMAINS

- < à 5 jours
- 5 à 15 jours
- + de 15 jours
- Variable

EXEMPLES DE SOLUTIONS



INDICATEURS D'AVANCÉE

Nombre de salariés bénéficiant d'un vélo de fonction

Nombre de trajets réalisés à vélo sur l'année

Part de salariés utilisateurs par site

INDICATEURS D'IMPACT

Estimation des émissions polluantes évitées (kg/an)

Evolution de la part modale du vélo

Des doutes ? Des questions ? **Besoin d'aide ?**

Contactez-nous :

leconseilmobipro



mobipro.ampmetropole.fr



04 84 89 09 89



mobipro@ampmetropole.fr